

# Règlement du Jeu

## 1. SOCIETES ORGANISATRICES

1.1. La Société Wafacash organise un jeu gratuit et sans engagement ci-après, conformément aux modalités définies ci-après (le « Règlement ») et aux dispositions de la loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur.

1.2. Le Jeu se déroulera du 17 au 27 Novembre 2022 sur le groupe Facebook « Jmap ».

## 2. PARTICIPATION AU JEU

2.1. Le Jeu offre la possibilité, à 2 participants choisis lors du tirage au sort de gagner une somme de 2500 DH à offrir aux receveurs.

2.2. Les gagnants dans le cadre du Jeu seront désignés sur la base des participants choisis lors du tirage au sort.

2.3. Le Jeu organisé par Wafacash est ouvert à toute personne majeure disposant d'une pièce d'identité officielle, résidente en France.

2.4. La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent Règlement sera tranchée par Wafacash

Les membres du personnel de Wafacash, et ses agences ainsi que toute autre personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, la

réalisation, l'organisation du Jeu, mais sans que cette liste soit limitative les membres de leur famille proche (conjoint, parents, enfants, frères, sœurs et toute personne résidant dans le même foyer que chacun d'entre eux) ne seront pas autorisés à participer au Jeu.

### 3. MECANIQUE DU JEU

3.1. Les participants éligibles auront la possibilité de gagner une somme de 2500 DH à offrir aux receveurs en suivant la procédure, Télécharger l'application Wafacash, créer un compte et envoyer une somme d'argent au Maroc à la personne de leur choix sans minimum de montant.

### 4. DESIGNATION DES GAGNANTS/COMMUNICATION

4.1. Le choix des Gagnants sera effectué selon les modalités décrites à l'article 2 du Règlement.

4.2. Les Gagnants seront informés sur le groupe « Jmap » .

4.3. Toutefois, tout Gagnant qui serait injoignable pour quelle que raison que ce soit ou qui ne confirmerait pas qu'il a bien reçu le message privé qui lui sera laissé par Wafacash SA, dans un délai de 24 heures à compter de la notification réalisée dans les conditions prévues au présent article sera considéré comme ayant renoncé à l'attribution du lot et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

4.4. Il est expressément rappelé que tout Gagnant ne répondant pas aux conditions du Règlement se verra refuser la remise du lot sans aucune contrepartie.

4.5. Aucun message ne sera adressé aux non Gagnants dans le cadre du Jeu.

## 5. LA DESCRIPTION DES LOTS A GAGNER

5.1. Au total, 2 participants seront désignés pour gagner une somme de 2500 à offrir aux receveurs.

## 6. REMISE DES LOTS A GAGNER

6.1. Pour la remise des Lots, les Gagnants seront contactés conformément aux dispositions de l'article 4.2 du présent Règlement par Wafacash.

6.2. Chaque Lot est nominatif, incessible et ne peut être attribué à une personne autre que le Gagnant. Chaque Lot ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

6.3. Les Lots des Gagnants seront disponibles après la fin du Jeu. Les Gagnants seront notifiés du lieu de retrait de leurs gains par message privé sur Facebook.

## 7. DIFFUSION A DES FINS PUBLICITAIRES, PROMOTIONNELLES OU INFORMATIQUES

Dans les limites permises par la loi marocaine, le Gagnant autorise expressément Wafacash SA à diffuser son nom, prénom, commune de résidence et photographie (les « Informations ») à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans que cela ne leur confère d'autre droit que la remise du lot (droit à l'image, etc...). Les Gagnants autorisent Wafacash SA ces Informations sur les réseaux sociaux et les sites internet officiels de la société.

## 8. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1. Les données personnelles des Participants et des Gagnants dans le cadre du Jeu sont traitées à des fins Marketing et de communication conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

8.2. Les Participants et les Gagnants au Jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement des données personnelles les concernant.

8.3. Le traitement des données personnelles des Participants et des Gagnants au Jeu a été déclaré à la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel sous les numéros D-C-529/2017 et D-M-530/2017.

## 9. ANNULATION PARTIELLE OU TOTALE ET RESPONSABILITES

9.1. Wafacash SA ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation pour cause de force majeure de ce Jeu.

9.2. Wafacash SA se réserve le droit (i) d'arrêter le Jeu à tout moment, sans dommages moraux ou financiers pour les Participants, sous réserve de les informer ou (ii) de prolonger le Jeu si elle le juge nécessaire.

## 10. CONTESTATION

10.1. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à Wafacash.

10.2. Aucune contestation ne sera prise en compte trente (30) jours après la sélection des Gagnants dans le cadre du Jeu.